

ARRÊTÉ N° 2022_429

CONFIANT À M. FRÉDÉRIC MOLOSSI, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL, LA PRÉSIDENTE DU JURY DE CONCOURS DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'OPÉRATION DE RECONSTRUCTION SUR SITE DU COLLÈGE PIERRE BROSSOLETTE À BONDY

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-27 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Vu sa décision n°D2022-138 du 22 novembre 2022 approuvant le programme, l'enveloppe financière et le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de reconstruction sur site du collège Pierre Brossolette à Bondy ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - M. Frédéric Molossi, conseiller départemental, est désigné pour représenter M. le président du Conseil départemental à la présidence du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de reconstruction sur site du collège Pierre Brossolette à Bondy.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is located in the top right corner of the header box. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 093-229300082-20221130-2022_429-AR

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le